

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 07 septembre 2023

Convocation du :	01 septembre 2023
Date d'affichage :	01 septembre 2023
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	12
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/09/68 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - BOQUEHO Stéphanie - RUEN Pauline.

Absents excusés : POISSON François, LE BUHAN Erwan, QUEMARD Bertrand, LE FUR Corentin, COISY Thierry, GUILLEMOT Sébastien, AUBRY Charlène, REPERANT Thibault et HELLARD Hugo.

Procuration :

POISSON François à CHATTARD-GISSEROT Thibault
LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine
REPERANT Thibault à CARRO Nicolas
COISY Thierry à AUBRY Isabelle
AUBRY Charlène à Fabienne LE CHANU

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Convention d'études entre la Ville de Quintin, l'EPFB et l'ENSAB

Rapporteur : Nicolas CARRO

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de bien connaître le patrimoine bâti et de réfléchir à sa réhabilitation dans les règles de l'art pour participer à la revitalisation et à la mise en valeur du centre-ville de Quintin.

La commune, Saint-Brieuc Armor Agglomération et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) collaborent depuis plusieurs années dans le cadre de différents dispositifs

régionaux et nationaux (Action Cœur de Ville, PVD-ORT, Fonds Friches) au projet de reconversion des friches hospitalières et artisanales du secteur des Carmes ainsi que dans la faisabilité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) est partenaire de l'EPFB et souhaite renouveler le partenariat avec la commune de Quintin.

Aussi, la commune de Quintin, l'EPFB et l'ENSAB conviennent de nouveau de collaborer pour la formation des étudiants de l'ENSAB pour l'année scolaire 2023-2024. Dans le cadre du cours de Licence 3 « Bâti ancien, écologie et bio-climatisme », les étudiants apporteront leurs contributions aux réflexions conduites par la commune, notamment dans la mise en valeur du patrimoine, la réhabilitation et l'adaptation du bâti existant afin de contrer le phénomène de vacances en cœur de ville.

Cette démarche vise à confronter l'étudiant à des problématiques réelles et pertinentes par leur actualité. L'objet principal de la mission confiée aux étudiants est de mener des études en s'appuyant sur les problématiques patrimoniales, architecturales, urbaines et paysagères qui se posent à la commune de Quintin. Les relevés et les projets des étudiants seront remis à la commune en fin de semestre.

Pour mener à bien ce travail, la commune se propose de prendre en charge une partie de l'accueil et des repas lors des déplacements des étudiants dans la limite de 4 000 €. L'EPF participe au financement du cours à hauteur de 50 % du montant engagé dans la limite de 2 000 €.

Considérant que ces études fourniront des éléments pour enrichir les réflexions de la commune pour ses projets de renouvellement urbain et pour sensibiliser les particuliers à la réhabilitation du patrimoine,


Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'APPROUVER ladite convention d'études et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

M. Le Maire,
Nicolas CARRO



Le secrétaire de séance,
Thibault CHATTARD-GISSEROT

